

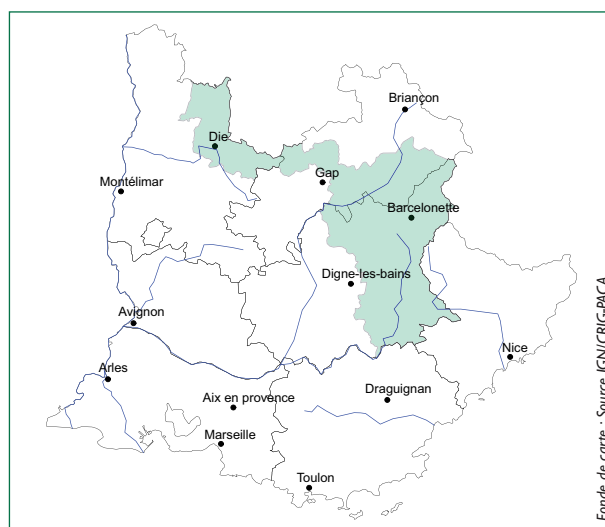
MONTAGNE, OVIN SPÉCIALISÉ, HIVERNAGE LONG, TRANSHUMANT

Conjoncture 2011/2012

En zone de montagne, un éleveur avec 360 brebis produisant des agneaux de bergerie, une autonomie limitée pour l'alimentation distribuée et une offre réduite en parcours de proximité qui rend obligatoire la pratique de la transhumance estivale.

Caractéristiques générales du système et localisation

On retrouve ce système d'élevage dans toute la zone montagnarde des Alpes du Sud. Les terres cultivées, dont le potentiel reste limité par la pente et l'altitude, sont plutôt localisées dans les vallées autour du siège de l'exploitation. Quelques hectares peuvent être irrigués par aspersion, en réseau collectif ou gravitaire. Le foncier est souvent morcelé et les îlots sont assez nombreux, même s'ils sont à une faible distance du siège d'exploitation. La dimension du troupeau ovin, de 300 à 500 brebis, est calée sur la capacité de la surface fourragère cultivée à produire le foin nécessaire pour hiverner le troupeau en bergerie. L'hivernage est long, autour de 5 mois. Il est induit par les contraintes du climat montagnard que sont le froid et l'enneigement. Le disponible en surface de parcours de proximité est parfois limité et rend obligatoire la pratique de la transhumance estivale. Pour accéder à l'estive le transport se fait à pied ou en camion, selon l'éloignement. Les contraintes induites par l'estive collective et le climat montagnard, aboutissent à une relative homogénéisation du système d'élevage pratiqué. Si ces types d'exploitations sont très souvent



> Zone de présence

spécialisés, on y retrouve parfois l'ovine associée avec des activités complémentaires : de petits ateliers de diversification (pommes de terre, fruits rouges, génépy,...) ou même d'une pluriactivité du chef d'exploitation (dénouement, travail en station de ski,...), en lien avec le tourisme montagnard.

L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

> La structure

- 1 UMO
- 360 Brebis Communes ou Préalpes du Sud lainées
- 32 ha de SAU, dont :
 - 25 ha de SFP
 - 7 ha de céréales
- 50 ha de parcours
- Estive collective

> Les produits et ventes

- 355 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 250 quintaux de céréales pour le troupeau

Le territoire de l'exploitation

Les terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont toutes récoltées en fourrages et en céréales, et sont prioritairement réservées à la constitution des stocks nécessaires pour l'alimentation hivernale du troupeau. Les parcelles sont de dimension moyenne et sont bien situées autour des bâtiments d'élevage. L'exploitation dispose par ailleurs d'une quarantaine d'hectares de parcours, regroupés en plusieurs îlots, bien situés autour du siège de l'exploitation. Les plus proches des bergeries sont mobilisées pour assurer la mise à l'herbe du troupeau au printemps. Une partie du domaine pastoral correspond à d'anciens prés qui ne sont plus fauchés à cause de la pente et de la diminution de la main-d'œuvre dans l'exploitation. L'autre partie est composée de landes ouvertes et de pelouses. L'alpage collectif est géré par un groupement pastoral qui nécessite une petite transhumance en camion pour y accéder. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 15 octobre, soit entre 100 et 120 jours. Le groupement pastoral de l'estive a contractualisé une PHAE (Prime Herbagère Agri-Environnementale) sur une partie des surfaces de l'alpage, ainsi qu'une mesure 323C en raison de la présence du loup, ce qui permet l'embauche d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau.



La main-d'oeuvre et le travail

Une personne seule à plein temps travaille sur l'exploitation. Le recours à de la main-d'œuvre bénévole est occasionnel et concerne principalement des travaux de saison sur le troupeau : chantier de tonte, prophylaxie. La moisson est faite par une entreprise. Compte tenu de la longueur de l'hivernage, une attention

particulière est apportée à l'aménagement de la bergerie pour simplifier le travail et gagner du temps.

Le fait de ne pas avoir les brebis pendant l'été permet à l'éleveur d'envisager une semaine de vacances vers la fin août, après que les récoltes soient faites et avant que les brebis ne redescendent pour l'agnelage.

Avec une approche de type Bilan Travail, on estime que le travail d'astreinte est en moyenne de 4,5 heures par brebis, soit un total annuel de 1620 heures. Le travail de saison est de 115 jours par an. Cela laisse 950 heures de Temps Disponible Calculé par an, ce qui traduit une situation relativement tendue.

Matériels, bâtiments, équipements

Le matériel de l'exploitation est en propriété. Il se compose d'une chaîne de récolte de foin en balle ronde avec du matériel plutôt neuf, tandis que le matériel nécessaire pour l'implantation des céréales et des prairies temporaires est plutôt d'occasion. Le parc de traction comprend deux tracteurs de 70 et 90 CV, ainsi qu'une voiture utilitaire avec une remorque bétaillère.

Pour les bâtiments, une bergerie de 600 m² et un hangar de stockage attenant de 400 m² sont nécessaires, ainsi qu'un parc de tri et de contention avec un pédiluve attenant. La bergerie est équipée de couloirs pour dérouler les bottes rondes et distribuer le grain avec une brouette. En ce qui concerne les agneaux, les silos sont proches du parc et les nourrisseurs sont alimentés directement par une vis.

Au niveau du pâturage, quelques parcours sont équipés de clôtures fixes, le reste est clôturé avec des parcs mobiles, type filets, ou parc 3 fils électrifiés.





Le troupeau

Le troupeau de 360 brebis de race Commune ou Préalpes lainées doit être adapté aux conditions de vie rudes imposées par le milieu montagnard. Les agnelles pour le renouvellement sont gardées sur les deux périodes d'agnelage et sont mises en lutte à un an. L'objectif est de produire plus d'un agneau par brebis et par an, avec un agnelage d'automne principal. Le choix des périodes d'agnelage est limité par la pratique de la transhumance, la durée d'hivernage et la place en bâtiment.

De race pure ou croisés Ile de France, les agneaux sont élevés et finis en bergerie, et hormis les agnelles pour le renouvellement du troupeau, ils sont destinés à être vendus dans les filières qualité du Sud-Est. Les ventes se répartissent sur deux périodes. A partir de Noël et jusqu'à début mars pour les agneaux de la bande d'automne, de fin mai à fin juillet pour celle de printemps.

La bonne maîtrise des techniques de mise en lutte est vitale pour assurer le niveau de production recherché, proche d'un agneau par brebis et par an. Pour garder l'équilibre souhaité entre les deux périodes de mise bas (avec un agnelage d'automne légèrement dominant), la repasse d'une petite partie des agnelées du printemps est souvent nécessaire. Cela permet par ailleurs d'améliorer le taux de mise bas.

En quelques chiffres...

> Effectif moyen présent

- 360 Brebis soit 54 UGB

> Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 300 adultes
- 60 agnelles de plus de 6 mois
- 17% de taux de renouvellement
- 4 béliers Communs ou Préalpes
- 4 béliers Ile de France
- 2 béliers achetés par an

> Bilan de la reproduction

- 60% des mises bas en Août-Septembre
- 40% des mises bas en Février
- 90% de taux de mise bas
- 122% de taux de prolificité
- 9,6% de taux de mortalité agneaux
- 99% de taux de productivité numérique

> Bilan des ventes

- 295 agneaux pour la boucherie
- 16,3 kg de carcasse
- 120 jours d'âge moyen à la vente
- 60% de taux de vente en Label

> Productivité du troupeau

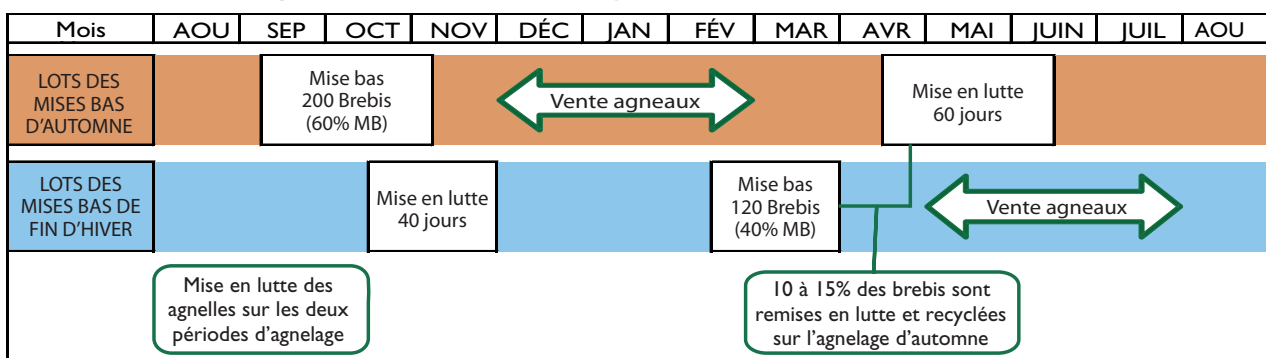
Productivité numérique

- 1 agneau/brebis

Productivité pondérale

- 16,1 ekgc/brebis

> Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



La conduite de l'alimentation

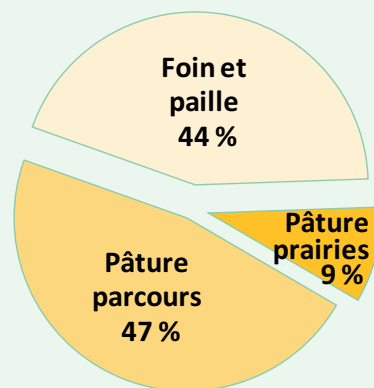
La contribution du pâturage à la couverture des besoins du troupeau en fourrage grossier est majoritaire, avec une part très importante provenant des ressources pastorales, estive incluse. La part couverte par le foin distribué est à mettre en lien avec le long hivernage en bergerie (4 à 5 mois) imposé par la contrainte climatique montagnarde.

Les agneaux sont élevés de façon similaire sur les deux périodes d'agnelage. Ce sont des agneaux de bergerie, qui ont à disposition en libre service du bon foin et un mélange de céréales et d'aliment azoté. Les agneaux de printemps naissent et restent en bergerie toute la durée d'engraissement, sauf les jeunes femelles triées pour le renouvellement qui suivent leur mère au pâturage et en estive. A l'automne, les agneaux naissent dehors, suivent leur mère au pâturage et sont rentrés tous les soirs en bergerie. Au bout d'un mois environ, ils restent en bergerie et ont à disposition en libre service du bon foin et le même type d'aliment concentré que les agneaux de printemps.

La durée de l'hivernage impose de prévoir un stock de foin de qualité suffisant pour passer l'hiver en bergerie. Au printemps, les parcours de proximité sont donc mobilisés prioritairement dès la mise à l'herbe pour la pâture des brebis. Cela permet de réserver en priorité la surface fourragère cultivée pour la récolte du foin. La réussite de l'estive est primordiale, elle doit permettre la retape des réserves corporelles générales du troupeau et une bonne préparation aux mise bas qui débutent en

En quelques chiffres...

> Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



> Bilan du distribué (par brebis)

- 340kg de foin / brebis
- 35kg de paille / brebis
- 90kg de concentrés / brebis

> Bilan du distribué (par agneau)

- 30kg de foin
- 56kg d'aliment concentré (70% de céréales et 30% de complémentaire azoté)

septembre. A l'automne, les regains qui assurent une pâture de qualité sont réservés pour les brebis en lactation, le reste du troupeau étant conduit sur les parcours. Ce sont les premières neiges qui déclenchent le début de l'hivernage en bergerie.

> Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	
Lots	MISES BAS D'AUTOMNE	Lactat	Vide			prepa lutte	Lutte	Gestation	fin gesta	AGNELAGE/LACTATION				
	MISES BAS D'HIVER	Gestation	Fin gesta	AGNELAGE/LACTATION			vide			Lutte	Gestation			
Ressources mobilisées	STOCKS BERGERIE	[Barre orange]					[Barre orange]			[Barre orange]				
	SURFACES FOURRAGERES	[Barre orange]	[Barre orange]											
	PARCOURS	[Barre orange]					[Barre orange]			[Barre orange]				
	ESTIVE	[Barre orange]					[Barre orange]			[Barre orange]				

La mise à l'herbe se fait sur les parcours bien exposés (vieux prés). Puis, les brebis sont conduites en parcs en un seul troupeau trié tous les soirs à l'entrée en bergerie pour que les agneaux têtent jusqu'à début juin.

Tout le troupeau est regroupé en estive. La descente d'estive se fait en plusieurs fois. Les brebis devant agneler sont descendues en premier.

Quand la qualité de l'herbe pâturée diminue, le lot de brebis en lactation reste en bergerie. La date de rentrée du reste du troupeau varie en fonction de la neige et de l'herbe disponible.

Les surfaces

Tout le fourrage grossier et la majeure partie des céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. En année climatique normale, 15 à 20 % des céréales sont achetées. L'aliment complémentaire azoté distribué aux agneaux est systématiquement acheté.

Pour les espèces fourragères cultivées, le choix d'association de type luzerne/dactyle répond à un objectif de rendement en foin le plus élevé possible et d'une bonne qualité de repousse pour le pâturage d'automne. Ce type de mélange permet de faire des prairies temporaires de longue durée (5 ans). Les céréales sont d'automne ou de printemps. Elles sont cultivées 2 ou 3 ans en rotation avec les prairies temporaires de longue durée (4 ou 5 ans). Le renouvellement de ces prairies est réalisé avec un semis sous couvert de céréales de printemps. Cela permet d'assurer l'implantation du mélange et d'éviter de perdre une année de récolte en fourrages, mais les rendements céréaliers sont alors un peu plus faibles. La prairie temporaire n'est récoltée que la deuxième année. La fertilisation minérale reste modérée et est conforme au cahier des charges de la PHAE. Le fumier est épandu à l'implantation des céréales et sur les prairies permanentes au printemps. Pour les céréales, l'apport d'azote minéral est fractionné en deux temps au printemps.

Du fait de la longueur de l'hivernage, les besoins en stocks fourragers sont relativement importants. Les surfaces fourragères cultivées sont en priorité réservées à la récolte de foin destinée au troupeau. La réussite des semis des prairies temporaires est primordiale. Le nombre de coupes dépend des conditions climatiques car toutes les terres sont au sec, en année climatique normale, les prairies temporaires sont fauchées deux fois, puis les regains sont pâturés à

En quelques chiffres...

> Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (Tms)	120	0	0	120
Céréales (Qtx)	210	40	0	250
Paille (T)	20	0	0	20

> Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	40	30	30	7
Luzerne	0	60	60	0
Céréales	70	0	0	15

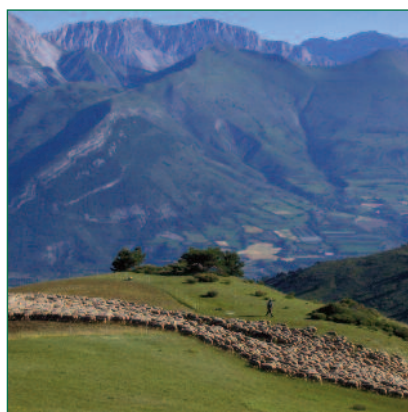
> Ratios surface par brebis

- 0,07 ha de SFP / brebis
- 0,1 ha de parcours / brebis, hors collectif

> Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 2,2 UGB / ha
- SFT : 0,9 UGB / ha

l'automne. Pour les parcours, la plupart sont pâturés deux fois dans l'année, au printemps et à l'automne, sauf pour les parcours plus boisés qui ne sont pâturés qu'une fois par an.



Les bilans économiques du cas type

> Le compte de résultat 2011/2012

	2011	2012	Evolution
PRODUITS	71 800 €	72 600 €	1,1 %
Produits ovins	25 900 €	26 700 €	3 %
Dont vente agneaux	25 900 €	26 700 €	
Dont autres produits	821 €	845 €	
Dont achat reproducteurs	- 810 €	- 834 €	
Productions végétales	3 200 €	3 300 €	6 %
Dont céréales	3 200 €	3 300 €	
Primes et soutiens de la PAC	42 700 €	42 500 €	- 0,4 %
Dont DPU	14 500 €	14 500 €	
Dont Aides ovines	8 300 €	8 300 €	
Dont Aides cultures	0 €	0 €	
Dont PHAE	6 900 €	6 900 €	
Dont ICHN	14 700 €	14 700 €	

Régime fiscal : Forfait

	2011	2012	Evolution
CHARGES	52 700 €	53 900 €	2,3 %
Charges opérationnelles ovines	20 000 €	20 700 €	3,5 %
Dont charges d'alimentation	12 200 €	12 700 €	
Dont charges de SFP	3 200 €	3 300 €	
Dont charges diverses	4 700 €	4 800 €	
Charges opérationnelles végétales	1 900 €	2 000 €	3,5 %
Dont charges céréales	1 900 €	2 000 €	
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	16 400 €	16 800 €	2,8 %
Amort. et frais financiers	14 400 €	14 400 €	
Annuité des emprunts	12 000 €	12 000 €	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	33 500 €	33 100 €	- 1,3 %
REVENU DISPONIBLE	21 500 €	21 100 €	- 2 %
RESULTAT COURANT	19 100 €	18 700 €	- 2,2 %

> Eléments pour l'analyse du bilan économique de l'exploitation

En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Charges structure / ha SAU	976 €	1,5 %
Charges structure / brebis	86 €	1,5 %
Primes / produit brut	59 %	- 0,9 %
EBE / produit brut	47 %	- 1,1 %
Annuité / EBE	36 %	0,5 %
Revenu disponible / UMO	18 700 €	- 2 %
Résultat courant / UMO	17 400 €	- 2,2 %

> Eléments pour l'analyse technico-économique de l'activité ovine

En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Effectif brebis	360	
Agneaux produits / brebis	0,90	
Valoris moy de l'agneau	91 €	3 %
PB hors primes / brebis	74 €	3 %
Charges opé / brebis	57 €	3,5 %
Dont alim directe / brebis	35,2 €	4 %
Dont surf fourrag / brebis	9,1 €	3,5 %
Dont frais divers / brebis	13,2 €	2 %
MB hors primes / brebis	17 €	1,4 %

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les Droits de Paiement Unique (DPU) sont des primes découplées dont le montant a été réévalué en 2010
- l'Aide Ovine (AO) s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).

Toutes ces évolutions sont le résultat de la mise en œuvre des mesures de rééquilibrage de la PAC en faveur des éleveurs ovins allaitants.

- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (l'ICHN).
- les Primes à l'Herbe Agri Environnementales (PHAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures.

Tous ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées qui était de 9 % en 2011 et qui est de 10 % en 2012.

> Petit lexique des termes économiques

Produits ovins : *Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.*

Charges opérationnelles : *Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette l'activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.*

Marge Brute ovine hors prime (MB hors primes) : *Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.*

Charges structurelles : *Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.*

Annuité : *Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.*

Amortissement : *Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.*

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) : *Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.*

Revenu disponible : *C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.*

Résultat courant : *C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.*

Perspectives et enjeux

Dans ce type d'élevage, la taille du troupeau peut varier entre 250 brebis, seuil en dessous duquel l'ovin devient secondaire et 500 brebis, seuil supérieur où la conduite d'un troupeau et la capacité de travail pour une unité de main-d'œuvre devient le facteur limitant pendant la période hivernale. Les surfaces cultivables pour la constitution de stocks sont aussi des facteurs limitant de la taille du troupeau puisque l'objectif est l'autonomie alimentaire pour les fourrages.

L'estive est un passage obligé pour ces systèmes montagnards avec des surfaces de pâturage limitées qui ne permettent pas de passer l'été sur l'exploitation. Sa pratique rigidifie l'organisation des mises bas. Le décalage des périodes d'agnelage sur l'été pour désaisonner les ventes est difficilement envisageable, sauf dans le cas d'exploitations avec d'importantes surfaces de parcours qui permettent un agnelage de mai et une montée plus tardive des brebis en estive après le sevrage des agneaux.

L'organisation du travail, déjà bien optimisée pour la main-d'œuvre présente, limite les possibilités d'investir du temps supplémentaire dans la vente en circuits courts, sauf dans le cas de structures plus petites ou avec une seconde unité de main-d'œuvre.

L'installation et la reprise de ce type d'exploitation se réalisent essentiellement dans le cadre familial. En l'absence de succession, la pression est forte de la part des éleveurs voisins et des agriculteurs locaux pour récupérer le foncier, d'autant que celui-ci n'est souvent que partiellement contrôlé par l'éleveur en place.

Néanmoins, l'installation hors cadre familial reste envisageable dans les zones moins soumises à la pression foncière par la reprise de l'exploitation avec location des bâtiments ainsi que des terres. L'acquisition du capital hors foncier reste encore possible pour un jeune ayant acquis une expérience ovine par ailleurs.



ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

Jean-Luc COUSSY - Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

Elodie LAGIER - Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

Jean-François BATAILLE - Institut de l'Élevage

Relecture : Lucie SICILIANO - Maison Régionale de l'Élevage - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce document est téléchargeable sur le site : www.idele.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et des Conseils Régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes
Avec la coordination régionale de la Maison Régionale de l'Élevage et de Rhône-Alp'Élevage



Mai 2013

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 13 56 003